



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe et ses alentours - Mars 2022

Depuis 2017, le projet HRO, soutenu par l'Auberge des migrants, a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 4 expulsions de lieux de vie informels



Au moins 183 tentes et bâches détruites



Au moins 5 abris de fortune détruits



Au moins 120 couvertures et duvets détruits



Au moins 2 cuves d'eau potable détruites



Bois de chauffe saisis au moins 1 fois

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations d'expulsions, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement menée à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur à Dunkerque le 3 mars et le 31 mars. À chaque expulsion, les biens personnels des personnes (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans leur laisser la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions. En particulier, le 31 mars au moins 300 habitant.es dont des familles avec enfants d'un lieu de vie ont été forcé.es de se déplacer et empêché.es de revenir sur place ; la terre a été retournée et la plupart des arbres ont été coupés.



Lors des opérations d'expulsion, les membres de HRO ont été témoins de violentes intimidations à l'encontre des personnes exilés. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté, entre autres, le fait suivant. Le 03/03 un membre de la police nationale a crié que l'opération n'était pas finie sur des personnes exilées qui essayaient de revenir sur le lieu de vie.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris des tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela alors même que les propriétaires de ces affaires étaient, souvent, à côté. Comme les expulsions précédentes, toutes les tentes et les abris sont détruits par la société "Ramery" sous la supervision des forces de l'ordre et de l'État. **

Harcèlement des observateur.ices des droits lors de l'observation :



4 tentatives d'intimidation :

Le 03/03 les observateur.ices se sont vues contrôler leurs identités. Aussi, les membres de HRO ont enregistré plusieurs entraves aux observations. Elles ont été filmées deux fois par les forces de l'ordre dont une fois avec un téléphone personnel. Le même jour, un CRS a mis sa main devant les téléphones pour les empêcher de documenter l'opération. Des périmètres arbitrairement définis ont également été mis en place pour éloigner les observatrices.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives. Les expulsions du 31/03 nous ont été rapportées et nous avons pu constater les destructions et les dispositifs sur les lieux de vie qui visaient à empêcher les réinstallations des personnes dès le lendemain.

** Ramery est une société mandatée par l'État chargée de saisir et de détruire les biens lors des expulsions.